

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 09 juillet 2024

Date de convocation  
04 juillet 2024

Nombre de  
conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 10  
Pouvoirs : 4  
Votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre le 9 juillet à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 04 avril, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur François DUMOULIN, Maire

Présents : Mmes NOUGIER, MONTAGU, CENDRES, LOGEAS, TUSCHE ; MM. MARTIN, THEVENOUX, BRICE, DORMEUIL.

Pouvoirs :  
Madame PARDO Virginie donne pouvoir à Madame TUSCHE Denise  
M. ANTUNES Jean-Henri donne pouvoir à M. MARTIN Éric  
M. VIELLIARD Emmanuel donne pouvoir à M. DORMEUIL Dominic  
M. GARNIER Charles donne pouvoir à M. THEVENOUX Thierry

Absente excusée : Mme LADROUE Jocelyne

A 20h00 les conditions du quorum étant réunies, Monsieur le Maire ouvre la séance.

### Election du secrétaire de séance

A l'unanimité des membres présents, Madame NOUGIER est élue secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal du 11 avril 2024

Le procès-verbal du 11 avril 2024, ne suscitant aucune remarque, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### Délibération n°2024-19

#### **Déclassement du chemin rural n°12 de Saint-Nicolas d'Acy au Moulin Neuf**

Monsieur le Maire laisse la parole à son adjoint, Monsieur MARTIN, qui a suivi ce dossier. Celui-ci expose :

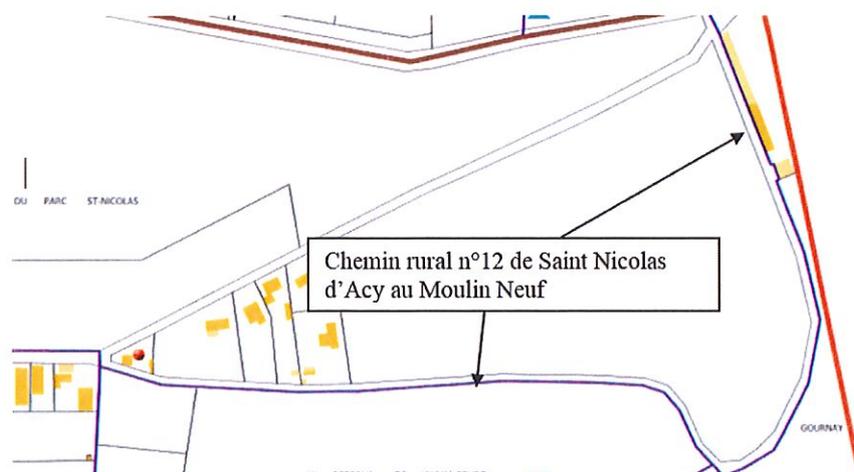
Le 21 novembre 2022, le Conseil Municipal a validé le déclassement du chemin rural n°12 de Saint-Nicolas d'Acy au Moulin Neuf car il n'a depuis longtemps plus d'usage, aussi bien pour la desserte des terrains mitoyens que pour la promenade, et est difficile à entretenir par la commune vu sa configuration.

En conséquence, le projet d'aliénation du chemin rural n° 12, a été soumis à une enquête publique destinée à recueillir les observations de la population. Cette enquête s'est déroulée pendant une durée de 16 jours, du lundi 13 mai 10h00 au mardi 28 mai 2024 à 20h30 inclus.

Monsieur Michel LEROY, inscrit sur liste d'aptitude départementale, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et s'est tenu à la disposition du public à la mairie lors de permanences.

Le 22 juin 2024, il nous a remis son rapport final avec ses conclusions et recommandations.

## Schéma d'implantation du chemin rural n°12



**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2141-1 et suivants,

**Vu** le code de la voirie routière et notamment les articles L.141-3 et L.141-4,

**Considérant** le projet de déclassement du chemin rural n°12 de Saint-Nicolas d'Acy au Moulin Neuf,

**Considérant** la nécessité de procéder au déclassement de ce chemin rural avant sa cession,

A l'exception de Monsieur DORMEUIL, intéressé à l'affaire en tant que riverain, qui s'est retiré pour ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **13 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

- **Approuve** le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions sur l'enquête publique qui s'est déroulée du 13 mai au 28 mai 2024 pour le déclassement du chemin rural n°12 de Saint-Nicolas d'Acy au Moulin Neuf

- **Décide** de déclasser le chemin rural n°12 de Saint-Nicolas d'Acy au Moulin Neuf en vue de sa cession aux riverains,

- **Demande** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales

- **Autorise** Monsieur le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous les actes et pièces s'y rapportant

### **Budget communal : Décision modificative**

Après concertation avec le service de gestion comptable de Senlis, ce point n'a plus de raison d'être et Monsieur le Maire le retire de l'ordre du jour.

### **Délibération n°2024-20**

#### **Remboursement frais de carburants et achat administratif**

Monsieur le Maire expose que le plafond de retrait de carburant ayant été atteint au mois de mai, Monsieur SIKORA, l'employé municipal a réglé le plein du véhicule communal avec un moyen de paiement personnel. Le montant de cette facture s'élève à 124.47 €. Monsieur le Maire explique lui avoir remboursé cette somme.

Il indique également avoir réglé sur ses fonds propres des décorations officielles qui s'élèvent à 131.40€.

//

A l'exception, de Monsieur DUMOULIN, qui se retire pour ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **13 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

- **Décide** de rembourser Monsieur le Maire d'un montant de 255.87 €.

### Compte rendu de délégation du Maire

Monsieur le Maire rend compte de l'utilisation de la délégation du conseil municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Plusieurs opérations ont été engagées depuis le dernier conseil le 11 avril :

- Achat d'une voiture électrique, Renault Kangoo : 37 638,65 € TTC – sans tenir compte de la participation du fonds de concours de la CCSSO (au maximum 50%) et de la revente de l'ancienne voiture pour 3 000 €.
- Achat d'une tondeuse auto-portée : 5 306,98 € TTC
- Achats pour ralentir dans le village :
  - Bacs d'orangerie : 4 391,23 € TTC
  - Signalisation sur les bacs : 580,19 € TTC
  - Les arbres : 1 620,00 € TTC
- Raccordement électrique du cimetière : 497,62 € TTC
- Réfection de bancs de l'église : 2 760,00 € TTC
- Renouvellement du contrat avec la SACPA (fourrière) : 1 242,36 € TTC
- Opération rondins pour rationaliser le stationnement, rues du parc du général Lefèvre : 4 680,00 € TTC
- Bordure pavés rue Eusèbe Fasquel : 1 164,00 € TTC
- Achat d'un photocopieur : 4 368,00 € TTC
- Renouvellement pour 1 an du contrat de Valentin SIKORA

Le Conseil Municipal prend acte du rapport énoncé.

### Points divers

#### Espaces verts :

Les Conseillers présents sont unanimes pour saluer l'excellent travail effectué par Valentin SIKORA.

La séance est levée à 20h54

Fait à Courteuil, 10 juillet 2024

Le Maire,  
François Dumoulin



Marie-Hélène NOUGIER Adjoint	Sylvain BRICE Adjoint	Thierry THEVENOUX Adjoint
Éric MARTIN Adjoint	Charles GARNIER	VIELLIARD Emmanuel
Virginie PARDO	Jocelyne LADROUE	TUSCHE Denise
Edwige CENDRES	Jean-Henri ANTUNES	Dominic DORMEUIL
Roselyne MONTAGU	Bénédicte LOGEAIS	